

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE L'AVENANT 2020 DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS L' AISNE

Laon, le 16 octobre 2020

Présentée le 13 septembre 2018 par le président de la République, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté constitue un chantier prioritaire du quinquennat, innovant tant par les budgets engagés que par le pilotage à partir des territoires et des acteurs de proximité.

Lancée en 2019 dans le département pour une durée de 3 ans, cette convention a fait l'objet d'une signature d'un avenant ce mardi 13 octobre, entre Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, et Nicolas Fricoteaux président du conseil départemental. Cette signature a pour but d'apporter des moyens financiers plus importants afin de poursuivre les actions engagées l'an dernier, de les amplifier et d'en développer de nouvelles. Cet avenant représente un engagement de l'État et du conseil départemental de près de 4 millions d'euros pour l'année 2020, qui s'ajoute à celui de 2 millions d'euros qui avait déjà été mobilisé en 2019.

Les 5 engagements de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté sont :

- **assurer l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.** Empêcher qu'un enfant pauvre aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain.
- **garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.** Lutter contre la présence d'enfants à la rue et la privation matérielle des enfants pauvres.
- **assurer un parcours de formation pour tous les jeunes.** Investir massivement dans la formation de la jeunesse et instaurer une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans.
- **rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.** Décomplexifier le système des minima sociaux.
- **investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.** Encadrer les allocataires du RSA et simplifier les démarches d'insertion professionnelle.

Exemples d'actions qui seront mis en place grâce à cet avenant :

- **emplois de services civiques** : le recrutement de 16 services civiques dans les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS),
- **Pass Numérique** : les professionnels vont repérer le public, établir un diagnostic du niveau de maîtrise de l'outil numérique pour permettre l'identification de la formation la plus adéquate, et attribuer des chèques Pass Numérique en dirigeant l'utilisateur vers les structures labellisées,
- **référénts de parcours professionnel** : recrutement de 7 référénts pour assurer l'accompagnement personnalisé et intensif des bénéficiaires dans leur parcours vers l'emploi et la formation,
- **clauses sociales** : renforcer les clauses sociales qui ont montré leur efficacité en 2019 avec à la clé le retour à l'emploi des personnes ou à la formation. 42 personnes ont accédé à l'emploi grâce aux clauses en 2019.